

**Lettre de l'intersyndicale Enseignement Supérieur et recherche et Enseignement secondaire (CGT - FO - FCPE - FSU - Rage'Up - SUD éducation) de Perpignan aux lycéen·ne·s et à leurs parents**

**Alerte ! Le Baccalauréat national est en danger,  
La garantie d'accès à l'université dans la filière de son choix remise en cause !**

**Cher·e·s élèves, chers parents,**

Après que des milliers de bachelier·e·s ont dû faire face à refus d'inscription dans la filière de leur choix l'été 2017, le gouvernement promet aux futur·e·s bachelier·e·s 2018 la garantie d'une place à l'université.

**Dans la réalité, il n'en sera rien  
si les projets gouvernementaux voient le jour !**

**Jugez-en :**

Moins 10 % d'enseignant.e.s du supérieur depuis 2009 mais plus 294 000 étudiants.

Il manque 10 universités entières en France pour accueillir dignement les bacheliers qui veulent entrer en fac.

40 000 étudiant·e·s supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine.

**Dans les faits :**

Ce sont les universités qui feraient la sélection de leurs étudiants dans toutes les filières :

**Le début de la sélection à l'entrée à l'université : Pourquoi ? Comment ?**

Les vœux « parcoursSup » ne sont pas hiérarchisés (comme ils l'étaient par le passé), aussi le nombre de vœux à examiner par les universités va augmenter mécaniquement, faisant que la majorité des filières seront « sous tension », d'où la mise en place de tris ➔

- ① **Oui** (sans besoin de justification)
- ② **Oui, si...** (avec définition d'un « contrat pédagogique » pour une mise à niveau... pour les universités qui en auront les moyens)
- ③ **En attente** (ce qui équivaut à un « non » pour les universités manquant de places)
- ④ **Non** (pour les filières sélectives)

**Tri 1 : en amont, reposant sur l'avis du conseil de classe du second trimestre de la Terminale :**

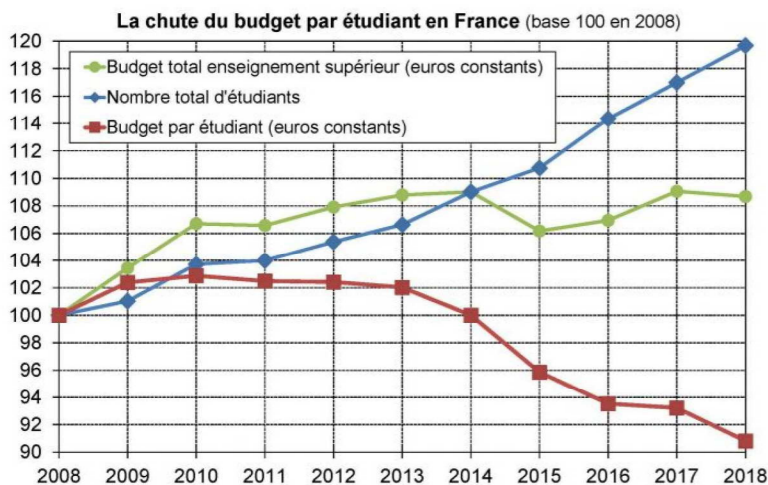
C'est la remise en cause du Baccalauréat comme examen national premier grade universitaire garantissant l'accès à l'université.

**Tri 2 : en aval, sur la base du profil de chaque filière universitaire, précisé localement !**

C'est la fin de l'égalité de traitement des lycéens sur tout le territoire de la république.

**Suite ➔**

►► **Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université.** Il est nécessaire pour intégrer l'enseignement supérieur, mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix.



Lecture: le nombre d'étudiants a augmenté de 20% en France entre 2008 et 2018, alors que le budget de l'enseignement supérieur a progressé de moins de 10% (en euros constants), d'où une baisse de 10% de la dépense par étudiant.

Avec un calendrier précipité et une plate-forme d'affectation au fonctionnement kafkaïen, **la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves** dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les "vœux groupés" peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront été accepté.e.s dans aucune des formations de leur choix, une commission présidée par le recteur choisira

d'autres formations où il reste de la place (à l'échelle de toute la région académique) : on est loin d'un vrai droit à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

Tout ceci nous conduit à dire que **cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation »** : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement ! **C'est en revanche une étape de plus vers la libéralisation de l'Enseignement Supérieur (sélection à l'entrée, droit d'inscription, endettement des étudiant.e.s et des familles, mise en concurrence des établissements...).**

*Cher.e.s élèves et parents,* nous vous alerterons quant aux conséquences qu'auraient l'adoption du projet de loi pour l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du dispositif d'affectation « ParcoursSup ». Nous voulons laisser ouvert l'accès à l'enseignement supérieur aux générations 2000 ! C'est pourquoi nous demandons le retrait de ce projet de loi et vous invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation que vous allez vivre dans les mois qui viennent.

Nous vous appelons à prendre contact avec nos organisations syndicales, à organiser des réunions d'informations en direction de tous les lycéen.ne.s, enseignant.e.s et parents de vos établissements.